

Fresnes, le 28 avril 2025

Ville de Fresnes
Service des relations publiques
Direction des services à la population

Votre interlocuteur :
Eric Bourgoïn
Téléphone : 01 49 84 57 51
relationspubliques@fresnes94.fr

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, depuis de nombreuses années la Ville de Fresnes accompagne les associations par la mise à disposition de locaux ainsi que différentes aides au regard des projets portés par celles-ci mais également par le biais d'attribution de subventions.

Pour permettre aux commissions municipales d'étudier, dans le cadre de la préparation du budget du prochain exercice, le montant de la subvention susceptible d'être attribuée à votre association au titre de l'année 2026, je vous serais obligé de bien vouloir remplir le dossier de demande de subvention mis en ligne sur le site Internet de la ville - <http://www.fresnes94.fr>, rubrique : A votre service › Vos services › Vos démarches › Démarches associatives.

Pour des raisons liées aux contraintes de délais de travail nécessaires à l'établissement de la maquette budgétaire 2026, le dossier est à renvoyer en version dématérialisée à l'adresse suivante : subventions2026@fresnes94.fr ou bien à déposer auprès du service courrier de la mairie pour enregistrement au plus tard le **vendredi 10 octobre 2025**.

Ci-après, je vous rappelle les pièces à joindre à votre demande :

Pour une première demande :

- Le dossier de demande de subvention ;
- Lettre de motivation
- Les statuts ;
- Le Numéro SIREN de l'association ;
- Le compte rendu de la dernière assemblée générale ;
- Les derniers comptes annuels approuvés ;
- Le rapport d'activités ;
- Un RIB ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'obtention de salle (risques liés à la location ou à l'occupation d'immeuble) et/ou prêt de matériel ;
- Le Contrat d'Engagement Républicain signé

Pour un renouvellement, quel que soit le montant demandé :

- Le dossier de demande de subvention ;
- Lettre de motivation
- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale ;
- Le compte rendu de la dernière assemblée générale ;
- Le compte-rendu financier de la subvention dont vous demandez le renouvellement ;
- Les derniers comptes annuels approuvés ;
- Le rapport d'activités ;
- Un RIB ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'obtention de salle (risques liés à la location ou à l'occupation d'immeuble) et/ou prêt de matériel.
- Le Contrat d'Engagement Républicain signé

Dans tous les cas, si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, vous devez joindre le pouvoir de ce dernier au signataire.

N'hésitez pas à contacter Monsieur Eric Bourgoïn, service des relations publiques, au 01 49 84 57 51 ou par courriel à l'adresse : eric.bourgoïn@fresnes94.fr pour toute question et demande de précision afin de constituer vos demandes.

Je vous rappelle également que toute demande doit être accompagnée d'un courrier adressé à l'attention de Madame la Maire de Fresnes, 1, Place Pierre et Marie Curie – 94260 FRESNES, et que, comme l'année dernière, **tout dossier incomplet ne sera pas traité**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

La Maire,
Pour la Maire et par délégation
L'adjoint au maire chargé de la vie
associative et de l'économie sociale et
solidaire



Michel SOUILLAC